

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Brenda Jomphe](#)

<https://www.cadre21.org/membres/89ab9586ad90b47697f2972f>

Date d'obtention : 2024-09-23 15:56:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il faut agir rapidement et qu'il est important de garder la bien-être la victime au cœur de l'intervention. Nous devons être présent pour la soutenir, l'encadrer, faire valoir l'importance d'un bon entourage, l'encourager à faire une distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est et de vérifier si la personne est à risque. Il ne faut en aucun cas regarder les images et ne pas hésiter à confisquer un ou des cellulaires si nous croyons qu'ils s'y trouvent une ou des images/vidéos de pornographie juvénile. Il faut travailler en équipe avec l'école secondaire et le centre de police afin de protéger la victime. De plus, il est primordial de conserver la confidentialité de tous les personnes concernant l'accident.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette méthode va permettre d'uniformiser mes interventions envers les personnes concernées à ce genre de situation. Cela va mettre une base que je dois effectuer et ensuite venir m'ajuster à chacune des interventions avec ma façon d'être. De plus, cela vient dicter comment agir étant donné que se sont des situations qui peuvent avoir des recours légales et comment interagir avec les policier. Cela permet également d'établir la limite de où j'interviens, par exemple : je sais désormais que je ne doit pas faire de démarches supplémentaires demandé par la police, suite à avoir remis les grilles remplis à la police concernant d'autres jeunes impliqués, sinon cela ferait que l'école agirait à titre de mandataire du service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais particulièrement faire attention au risque de suicide des toutes les personnes concernées dans la situation. Je vais également rencontrer les jeunes un à un afin de ne pas faire contaminer la perception de l'évènement suite au discours d'un tel. Je vais faire d'un mot d'ordre de conserver l'anonymat des personnes concernées et de suivre les démarches indiquée dans la trousse Sexto. Je vais également faire particulièrement attention à ce que personne d'autre ne voient les images concernées.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf